

PROBLÉMATIQUE

QUAND LES FEMMES SE CHOISISSENT UNE VILLE.

Nous venons de tracer le portrait socio-économique de Jonquière, mais cela suffirait-il pour que la ville se hisse au premier rang selon le type d'enquête menée par Châtelaine?

La section anglaise de la Revue Châtelaine, en avril 1994, a constitué un palmarès des villes où il fait bon vivre, selon les femmes canadiennes.

Châtelaine a d'abord demandé à 687 femmes de définir leurs critères. Quels sont à leurs yeux les 15 critères qui constituent une ville agréable?

RÉPONSE : premier critère : LA SÉCURITÉ

Viennent ensuite : la qualité de l'air et les perspectives d'emploi. Puis s'ajoutent les espaces verts, le coût des maisons, le coût de la vie en général, l'accès à l'enseignement, le climat, etc., etc..

Ottawa-Hull et Sherbrooke se classent au premier rang, suivi de Québec en 10^e place et de Montréal en 12^e. (13)

Puisque la sécurité de la ville est un critère significatif, rechercher la sécurité serait donc le premier objectif des femmes si elles avaient la possibilité de choisir un milieu de vie où, à toutes chances égales, elles pourraient étudier, travailler, élever des enfants et participer à la vie de leur communauté.

Comme tous les citoyens, les femmes paient des taxes, ce qui leur permet d'espérer vivre dans une ville où elles se sentent en sécurité, dans un milieu urbain qui se préoccupe de leurs besoins à tout point de vue.

OU'ENTEND-ON PAR SÉCURITÉ DES FEMMES?

S'agirait-il du développement d'un milieu de vie, où les femmes se sentiraient à l'aise et auraient accès à toutes les possibilités de travail, de séjour, de circulation en toute confiance, sans se sentir piégées, suivies, traquées?

Le Groupe Metrac de Toronto, qui a effectué un ensemble de recherches sur la sécurité des femmes et a produit un certain nombre de fascicules sur la question, nous donne sa version de la sécurité et des expériences des femmes :

"À force de travailler depuis des années avec les femmes, de parler à des étudiantes et à des membres du corps professoral, Metrac est certain que les femmes en savent beaucoup plus long que les experts traditionnels sur l'environnement et sur le rôle prépondérant que joue la conception des établissements sur les sentiments de sécurité qu'elles éprouvent."

"Encore aujourd'hui, les architectes, urbanistes et décideurs sont en général des hommes qui ont été formés pour voir les choses selon une optique masculine. Ils n'en sont pas conscients, mais souvent, ils ne comprennent pas ce que cela veut dire d'être une femme seule la nuit qui attend l'autobus, se rend à sa voiture dans un stationnement sombre et isolé, ou rentre chez elle le long d'un chemin sans éclairage."

"Une vérification de la sécurité corrobore l'expérience qu'ont les femmes de leur milieu en reconnaissant, en elles, des expertes de leur vécu. Ça a l'air simple et ça l'est. Inutile de détenir maints diplômes. Mener la vie d'une femme, c'est-à-dire : étudier, travailler, circuler, nous a donné une expérience et des connaissances incroyables sur ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas, sur les endroits où l'on se sent à l'aise et ceux où l'on éprouve un malaise."

"Il est important de reconnaître que les femmes évaluent leur milieu et y vivent différemment des hommes et qu'en général les personnes qui occupent des postes clés ou privilégiés n'éprouvent pas les mêmes sentiments à l'égard de la peur. Selon sa race, son origine ethnique, sa classe sociale, son âge, ses compétences et son sexe, une personne perçoit différemment le milieu dans lequel elle évolue; cependant, il n'est pas une seule crainte qui doit être minimisée ou ignorée."

Améliorer le milieu physique ne constitue qu'un élément de ce puzzle complexe. La sécurité des femmes dépend non seulement de la conception physique des espaces, mais aussi de divers facteurs non-physiques comme les politiques, les actions entreprises et les services offerts. Il est essentiel de remettre en question les valeurs sociales, les conceptions et les attitudes bien établies qui portent préjudice aux femmes". (3)

La sécurité des femmes rejoint donc tout un ensemble d'attitudes, de sentiments, de conceptions, de décisions, d'évaluation de recherches qui laissent loin en arrière certaines idées simplistes et à courte vue. Certes, l'amélioration des lieux physiques, la protection des propriétés, des endroits mieux éclairés ont une importance capitale, mais ce qu'il est important de percevoir, c'est qu'assurer la sécurité s'inscrit dans un processus quotidien incluant des changements qui ne s'effectuent pas d'un seul bond et une fois pour toutes (3); il n'y aura pas un météore appelé sécurité qui va changer les choses dans Jonquière et il n'y aura pas de changements sans l'implication et la volonté des citoyens et des décideurs.

UNE PERSONNE VIT DE LA SÉCURITÉ QUAND :

- elle se sent à l'abri des menaces et des dangers;
- elle se perçoit elle-même comme ayant des ressources et des compétences personnelles pour répondre à l'ensemble de ses besoins;
- elle est capable de trouver des ressources d'aide satisfaisante pour répondre à ses besoins, si elle n'a pas les ressources et les compétences nécessaires.

LA PERSONNE QUI VIT DE LA SÉCURITÉ EST CAPABLE :
--

- d'être active dans sa recherche de solutions;
- de s'adapter en trouvant des moyens de pallier à ses pertes;
- de déterminer ce qu'elle peut faire et ne pas faire;
- de développer une vie intérieure riche et nourrissante;
- de demander de l'aide quand elle ne peut répondre elle-même à ses besoins;
- de s'inquiéter sans être démolie et envahie;
- de demeurer libre dans l'action en se fiant à son évaluation;
- d'analyser et de comprendre son environnement;
- d'avoir une évaluation nuancée d'elle-même, des autres et de son environnement;
- d'organiser sa vie et son environnement de façon à prévenir ou à contrer les menaces et les dangers.

(Source : Rapport de recherche sur l'insécurité; Ct des Bois-Francs, juillet 1987).

La personne qui se sait en sécurité développe une philosophie de vie qui la rend autonome, confiante et accueillante devant les personnes, les choses et les événements en les situant dans leur sens et leur perspective réelle.

CAUSES DE L'INSÉCURITÉ DES FEMMES

"La sécurité, ou plutôt l'absence de sécurité, des femmes en milieu urbain est le résultat direct de l'inégalité sociale et politique des femmes. Les femmes connaissent des niveaux de crainte beaucoup plus élevés et tout à fait justifiés, et ces craintes sont d'autant plus grandes quand il s'agit de femmes âgées, de femmes de couleur, de femmes jeunes, de femmes handicapées, de lesbiennes, de femmes autochtones, de femmes pauvres et de femmes chefs de familles monoparentales. Selon les données diffusées par Statistique Canada en 1987, 56% des femmes se sentent en danger ou très en danger lorsqu'elles sont seules, à pied, dans leur propre voisinage; le pourcentage est de 18% pour les hommes." (3)

"Les endroits où les femmes se sentent le plus mal à l'aise et en danger sont les stationnements, les rues, les transports en commun, les parcs et les terrains vagues, les ascenseurs et les lieux habituels de rassemblement. Parmi les caractéristiques communes contribuant à la sensation d'insécurité dans ces endroits, on mentionne : l'obscurité ou l'absence d'éclairage adéquat; le manque d'accès à une aide possible en cas de besoin; le fait que l'on y échappe à la vue des autres; la présence de coins où un agresseur pourrait se dissimuler, et où on pourrait se retrouver prise au piège; des systèmes de sécurité insuffisants; une visibilité ou une ligne de vision mauvaise, et la présence d'arbres, de buissons ou d'un aménagement paysager obstruant la vue. On a déterminé que si le choix d'une victime se fait au hasard, les lieux, de la plupart des viols commis par un étranger, sont choisis avec grand soin, selon des critères précis parmi lesquels : un endroit peu étendu doté d'obstacles physiques donnant un meilleur contrôle des mouvements de la victime, la présence d'obstacles visuels empêchant que d'autres puissent être témoins de l'agression, et de mauvaises conditions d'éclairage permettant de consommer le viol sans risque de détection." (Thèse de maîtrise de Janine Charland, "Women's Personal Security, Fear of Crime and the Urban Environment", faculté des Études environnementales, Université York, Toronto, Ontario, octobre 1988).

L'INÉGALITÉ DES FEMMES :

L'inégalité des femmes due à la pauvreté, le traitement que leur impose le système de justice criminelle qui fait d'elles encore une fois des victimes, ainsi que leur sensation d'inaptitude à se protéger elles-mêmes, réduisent la capacité des femmes à reconstruire leur vie, leur estime de soi et leur sentiment de sécurité à la suite d'un acte de violence criminelle. Ces questions ont un effet direct sur la santé de nos collectivités, puisque les femmes hésitent à participer à des activités sociales, hors de leur foyer, et ont souvent peur de sortir le soir. L'absence de piétons dans les quartiers urbains vient s'ajouter à leur détérioration en chute libre, entraînant le déclin de la sécurité et l'augmentation du sentiment d'être prise en victime chez les femmes qui dépendent des transports en commun ou de la bicyclette ou qui doivent aller à pied pour se rendre au travail, à leur lieu de culte, à des cours, etc. "Trop souvent, le public réagit à un crime en exigeant que les personnes vulnérables renoncent à leur droit de participer. On conseille aux femmes de ne pas sortir le soir, ou alors de se faire accompagner de leur mari, de leur père ou de leur ami. Il est clair que la sécurité publique est une question d'égalité." (Le comité Sage City, "The Safe City : Municipal Strategies for Preventing Public Violence Against Women", Toronto, Ontario, non daté). L'abandon des quartiers urbains par les femmes entraîne également des signes de désorganisation sociale (acte de vandalisme, ordures jetées partout, absence de piétons, immeubles abandonnés, graffiti, parcs de stationnement déserts, rôdeurs, etc.) pouvant signaler aux personnes à comportement criminel qu'il s'agit là d'un quartier pour ainsi dire "bon pour les affaires." (3)

À l'heure actuelle, l'aménagement urbain tient peu compte de l'aspect sécurité. Les parcs et les lieux de loisir sont mal conçus, et mal éclairés, et sans téléphones d'urgence ni issues de secours bien indiquées. Les arbustes et l'aménagement paysager font obstacle à la détection et créent des endroits cachés propices à la perpétration de crimes de violence contre les femmes. Les arrêts et les abris des transports en commun sont isolés, obscurs, généralement sans téléphones publics ni boutons-appel, et sont extrêmement dangereux à utiliser par les femmes en dehors des heures de pointe. (1)

La pauvreté et le manque de ressources financières ont des conséquences importantes sur les femmes et la sécurité en milieu urbain. "La corrélation entre une situation sociale défavorisée et la vulnérabilité est inquiétante lorsque l'on considère que les femmes ont plus de chance que les hommes de se retrouver vivant seules, à toutes les étapes de leur vie - elle comptent pour 80% des chefs de famille monoparentale au Canada, et ont une espérance de vie plus longue que celle des hommes." (3) Les femmes se voient également obligées de dépendre des transports en commun et de la bicyclette ou encore d'aller à pied pour la simple raison qu'elles n'ont pas les moyens de posséder et d'entretenir une automobile. Les systèmes de sécurité perfectionnés, les serrures coûteuses, et les mesures propres à "rendre la cible plus difficile à atteindre" sont inaccessibles à bien des femmes nécessiteuses, alors que ce sont elles qui doivent souvent vivre dans des secteurs moins sécuritaires, les loyers étant trop élevés dans les quartiers plus riches et perçus comme plus sûrs. (1)

Les femmes sont sous-représentées dans les conseils de ville, et il peut être difficile de faire naître la volonté politique de faire progresser les questions de sécurité urbaine. D'après un échantillon pris au hasard dans cinq grandes villes canadiennes (St. John's, Ottawa, Winnipeg, Edmonton et Toronto) les femmes comblaient 31% de tous les postes politiques municipaux, y compris celui de maire. Il faut que les femmes aient une représentation égale à celle des hommes dans les affaires municipales et les postes où se prennent les décisions, si l'on veut arriver, à réaliser des changements positifs et à faire des villes des endroits où les femmes sont et se sentent en sécurité. (1)

LA CRIMINALITÉ ET LA VIOLENCE

Pendant que les femmes réfléchissent sur leur sécurité et entreprennent des actions pour modifier la situation, des intervenants(es) se réunissent dans le but de doter le Québec d'une politique effective, organisée et réalisable.

Créée en août 1992 par le Ministre de la Sécurité Publique, Claude Ryan, une table ronde regroupait plus de quarante personnes intéressées à la prévention. Le rapport de leurs travaux, publié en 1993 : "Pour un Québec plus sécuritaire, des partenaires en prévention", nous permet de prendre connaissance de certaines données qui tracent le portrait de la réalité québécoise :

- 1° Les statistiques compilées par les divers corps de police au Québec, de 1962 à 1991, sont loin d'être réjouissantes. Elles montrent que le taux général de la criminalité a quadruplé. Bien qu'ils représentent moins de 10% de tous les délits, les crimes de violence ont augmenté plus rapidement que les crimes contre la propriété et se sont multipliés par cinq durant cette période. L'augmentation des voies de fait est principalement responsable de la hausse de la criminalité violente, le taux de ces délits étant aujourd'hui huit fois supérieur à celui de 1962.
- 2° La croissance des voies de fait (violence de rue, familiale et sexuelle surtout) est de loin la plus préoccupante, les voies de fait ne cessent d'augmenter au rythme soutenu de 9% par année en moyenne depuis 1983.
- 3° Les statistiques officielles ne rapportent que les crimes connus par la police. Des enquêtes ont permis d'évaluer qu'en général, plus de 50% de tous les crimes commis ne sont jamais rapportés, les délits sexuels n'étant rapportés qu'à 15% de la totalité.

Rappelant qu'il faut être prudent avec les statistiques, qui risquent soit d'être alarmantes, soit d'être rassurantes, le rapport souligne que l'augmentation des taux peut être le résultat de dénonciations de plus en plus nombreuses plutôt que celui d'une augmentation du nombre de crimes effectivement commis.

Il existe des liens entre l'insécurité des femmes et les violences qu'elles subissent. Nous avons voulu revenir sur certaines statistiques et sur certaines répercussions de la violence sur le devenir des femmes. Pour vaincre la violence et pour lutter contre l'insécurité, la même approche : l'engagement de tous les citoyens.

Une femme sur quatre est agressée par son conjoint ou par une connaissance.

En moyenne, deux femmes, au Canada, sont assassinées chaque semaine par leur partenaire.

62% des agressions contre les femmes et qui sont dénoncées, sont commises à la maison.

Dans 85% des cas, l'agression est commise par un homme que la femme connaissait : conjoint, ami, collègue de travail, parent ou voisin. (1)

Chaque jour les femmes sont agressées, battues, insultées, violées, menacées avec une arme, victimes de coups de pied ou de coups de poing, bousculées, dénigrées, humiliées, méprisées, défigurées, torturées et menacées d'assassinat. De plus, cette violence leur est souvent infligée, par ceux auxquels elles ont été encouragées à faire confiance, qu'elles ont appris à respecter, qu'elles aiment. La violence faite aux femmes ne connaît aucune barrière sociale, culturelle, économique, politique ou religieuse, mais il est incontestable qu'elle est conditionnée par ces divers facteurs. (1)

La population de chaque province canadienne se rend compte que la violence faite aux femmes est un problème réel et que beaucoup de femmes vivent quotidiennement les conséquences de cette violence. Toutefois, une bonne partie de la population ne connaît pas vraiment les répercussions profondes de la violence, ni la manière dont l'expérience et la peur de la violence influent sur la vie quotidienne de nombreuses femmes. (1)

Tout assassinat d'une femme est intolérable.

Tout acte de violence est intolérable.

Toute blessure psychologique infligée à une femme est intolérable.

Le fait qu'une femme vive dans la peur est intolérable.

Les coûts humains et financiers de la violence sont intolérables.

Il n'existe cependant aucune solution unique, aucune campagne publicitaire sophistiquée, aucun programme gouvernemental qui puissent mettre fin, à eux seuls, à la violence faite aux femmes. Pour atteindre cet objectif, il faudra que la population, les gouvernements et les institutions travaillent ensemble. Il faudra que l'on arrive à comprendre que la violence est le résultat de l'inégalité sociale, économique et politique inhérente à la structure de notre société et renforcée par un ensemble d'opinions et de notions qui s'expriment dans une langue et une idéologie sexistes, racistes et classistes. (1)

Beaucoup de femmes ne révèlent pas leur vécu de violence. Le Comité Canadien sur la violence faite aux femmes croit que les femmes demeurent silencieuses pour plusieurs raisons :-

- si les femmes parlent, elles sont victimes de représailles douloureuses;
- la violence suscite chez-elles des sentiments de honte et d'humiliation;
- elles se croient responsables de leur exploitation;
- elles développent une image de soi négative;

- elles craignent le jugement de leur entourage;
- elles espèrent que l'homme qu'elles aiment va changer, un jour;
- elles ont peur qu'on ne les croient pas;
- elles ont peur de l'avenir, comment subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants;
- elles ont bloquées dans leur mémoire les incestes commis contre elle et refusent de se rappeler des souvenirs si horribles.

On le verra plus loin, les réponses données par les femmes de Jonquière se rapprochent de ces raisons entendues lors des consultations du Comité Canadien.

LA PEUR

Des témoignages de femmes, j'en ai recueilli plusieurs depuis janvier dernier. J'ai voulu donner la parole à quelques-unes d'entre elles, leurs déclarations traduisent leur réalité mieux que personne d'autres n'aurait pu la révéler.

PAROLES DE FEMMES

MES PEURS :

"... si je pouvais saisir mes peurs, les ficeler dans un paquet et les déposer quelque part, je me sentirais si légère, comme si je renaissais, comme si je bénéficiais d'un nouvel élan."

MA PEUR :

"... pour te parler de ma peur, je vais citer un ancien proverbe chinois, 'Il est difficile de marcher vers les étoiles quand on a un caillou au fond de son soulier.'"

NOTRE PEUR :

"... la peur qui paralyse les femmes, c'est comme une vrille glacée qui les transperce et leur donne froid dans le dos; cette vrille glacée ne fond jamais, alors la peur nous habite constamment, nous vivons avec elle et elle vit en nous."

Nous ne naissons pas avec la peur, elle s'accroche à nous lors des premières agressions, elle se déploie à l'adolescence lors des abus sexuels dans les relations amoureuses, elle s'incruste par le harcèlement en milieu de travail, elle s'établit par la violence conjugale, elle meurt avec nous car même au bout de notre vie, elle est présente dans les abus faits aux aînées.

MA VIE

"Çà m'a pris du temps à me sortir de cette violence. J'ai quitté cet homme violent, je dois la vie à celles qui m'ont aidée: les intervenantes de la Chambrée; je ne pense pas que les femmes puissent s'en sortir seules."

LE SOIR

"Après 19 heures, je ne sors plus. Peu importe si c'est important ou pas. J'ai tout simplement peur, çà ne se contrôle pas."

LA RUE

"Je marchais sur la rue en plein jour, un homme m'a donné un coup sur la tête, je suis tombée par terre sans connaissance. Quand je me suis éveillée, une femme essayait de m'aider. Je m'étais fait voler mon sac à main. On l'a retrouvé deux coins de rue plus loin. Il avait pris mon argent."

LE SYSTEME JUDICIAIRE

"Comment se fait-il que le système judiciaire soit au service des agresseurs et non des victimes, et çà s'appelle système de justice? Où est-elle la justice?"

LES LIEUX

"J'ai une phobie des toilettes publiques, j'ai toujours peur de me retrouver seule. Si quelqu'un venait m'agresser, comment pourrais-je me défendre? Si je crie, qui va m'entendre?"

Le rapport de Linda McLeod : "Vivre à l'abri de la peur", résume les peurs, les idées, les programmes et les objectifs de changement exprimés par les femmes et les hommes participants à 8 ateliers communautaires sur la question de la peur et de l'insécurité des femmes tenus dans 8 villes canadiennes.

La peur est un sentiment qui nous affecte tous à un moment où l'autre de notre vie. Cette émotion fondamentale varie dans ses formes et dans ses manifestations physiologiques et physiques. Les violences subies et refoulées depuis l'enfance contribuent à instaurer des sentiments de peur chez les adultes. Les violences très incrustées dans notre âme et dans notre coeur créent des victimes. (4)

Parce qu'elles se sentent vulnérables face au crime, les femmes ont peur. Ce sentiment est relié à leur vision du monde, au déséquilibre de pouvoir et à l'inégalité qui fait partie intégrante de leur vie.

Même les femmes qui hésitent à dévoiler leur peur, laissent transparaître un intense besoin de mesures de sécurité au niveau physique : serrures de sécurité, automobile pour se déplacer, éclairage, et au niveau psychologique : voisins sur qui on peut compter, surveillance de quartier, service d'entraide, groupes de femmes.

Les femmes présentes dans ces ateliers ont relevé onze catégories principales de peurs.

- 1 - la peur de la violence physique et sexuelle au foyer et dans la rue;
- 2 - la peur de ne pas être protégées par la justice;
- 3 - la peur d'être doublement victime de la part de l'autorité, en général;
- 4 - la peur d'être isolées - manque d'information, méconnaissance de l'entourage;
- 5 - la peur de l'intolérance et du racisme;
- 6 - la peur pour les enfants;
- 7 - la peur d'être attaquées dans leur milieu de travail, surtout si elles travaillent en soirée;

- 8 - la peur d'être victimes de violence à l'université ou au collège;
- 9 - la peur d'être agressées dans tous les moyens de transport;
- 10- la peur de la misogynie et des retombées anti-féministes;
- 11- la peur de vivre dans une société violente : pornographie, violence dans les médias, présentation du viol et de la brutalité comme excitants pour les abuseurs et sans conséquence pour les femmes.

"Ces peurs sont étroitement liées aux sentiments plus généraux éprouvés par les femmes : malaise, vulnérabilité, appartenance à un groupe à risque, ne pas avoir la maîtrise de sa vie. Chez les femmes âgées, handicapées, immigrantes, ces sentiments sont encore plus prononcés."

"Les participants aux ateliers n'ont laissé aucun doute sur le fait que, si la peur est un élément central de la vie des femmes, elle fait rarement partie intégrante des expériences masculines. En fait, peu d'hommes comprenaient l'intensité et l'étendue des peurs décrites par les femmes. Les femmes ont exprimé un certain ressentiment devant la facilité avec laquelle les hommes vivent leur vie sans éprouver le sentiment d'avoir à modifier leur comportement, leur décisions et leur apparence pour réduire le risque d'être victimes de violence. Elles ont dit que les mesures prises pour rendre les villes plus sécuritaires pour "tout le monde" ne tiennent généralement pas compte des agressions sexuelles ou des expériences vécues par les femmes. D'autre part, les initiatives visant à assurer la sécurité des femmes auront pour effet de rendre les villes plus sécuritaires pour tout le monde." (Linda McLeod)

Si, selon le rapport Horner, la peur est une maîtresse puissante, l'Association Québécoise Plaidoyer-Victime s'est penchée, quant à elle, sur ses conséquences dans un document consacré à l'intervention auprès des aînés(es) victimes.

Les conséquences de la peur du crime, selon
l'Association Québécoise Plaidoyer-Victimes

- * méfiance,
- * perte de confiance envers les étrangers,
- * insomnie,
- * perte de jouissance de la vie,
- * isolement physique,
- * isolement social,
- * changement de domicile, de quartier,
- * comportements dépressifs.

Une personne qui vit dans la peur s'isole, rétrécit son horizon vital et ne s'implique pas dans la vie sociale de son quartier et de sa ville.

"Par exemple, les études sur la peur chez les femmes laissent entendre que ce sentiment n'est pas une réaction vague ou floue, mais qu'elle est étroitement liée à la crainte d'une agression sexuelle. En général, les femmes craignent une plus grande variété d'infractions que les hommes, parce que la plupart des crimes comme le cambriolage ou même l'introduction par effraction contiennent aussi la menace implicite d'agression sexuelle. Le fait d'être une femme constitue toujours le facteur de risque le plus important. Par exemple, les téléphones obscènes, l'exhibitionnisme et le harcèlement dans la rue n'ont pas fait l'objet de nombreuses recherches, bien qu'au chapitre de la victimisation chez les femmes ces comportements soient pratiquement universels et que leurs répercussions sur la peur soient probablement considérables. Dans certains milieux, il est de bon ton de considérer la peur du crime comme une sorte de réaction irrationnelle chez des citoyens mal informés. Pour certains individus, le contraire de la peur n'est peut-être pas l'absence de crainte, mais l'insouciance manifeste." (10)(16)

LES CONSÉQUENCES DE LA PEUR CHEZ LES PROCHES

"Les crimes les plus notoires ne causent pas nécessairement les pires blessures." Irwing Waller. (6)

L'insécurité des femmes dans les cités, la peur qu'elles éprouvent sont des blessures quotidiennes dont elles souffrent injustement. (6)

Si nous connaissons, depuis peu, les conséquences de l'insécurité dans la vie des femmes, les limitations imposées, les contraintes quotidiennes; il est difficile d'obtenir des indicateurs fiables sur les effets de la peur des femmes sur leur entourage : le conjoint, les enfants, les parents et les amis des victimes. Une statistique, de source inconnue, circule depuis longtemps aux États-Unis : "La moitié des victimes de viol qui étaient mariées au moment du crime seront séparées un an plus tard." (6)

Irwing Waller citant Friedman écrit que 80% des proches souffrent de certains des mêmes problèmes psychologiques que les victimes. La plupart des symptômes ont trait à la crainte et à la méfiance accrues. (6)

Lorsqu'une personne a peur, elle ne sort pas le soir et ne peut profiter d'occasions culturelles et sociales offertes par sa collectivité. En général, elle s'intéresse moins à ses voisins et n'est pas portée à leur faire confiance. Elle n'aime pas sa collectivité, elle est plus susceptible d'acheter des verrous et de porter des armes, ce qui lui procure rarement plus de sécurité. (11)

Il serait probablement irresponsable d'essayer de convaincre les personnes de ne pas être aussi effrayées qu'elles le sont, à moins que nous ne soyons prêts à prendre les mesures nécessaires pour accroître leur sécurité. (16)

Lors d'un colloque national sur la Sécurité Urbaine, Vince Sacco apportait certaines précisions sur la peur et les médias, la peur et le fait d'être femme, et les réactions des citoyens qui auraient des préjugés sur les peurs. Son intervention remettait en question plusieurs idées préconçues :

"Certaines personnes, dit-il, ont soutenu que la peur du crime n'est qu'une sorte d'hystérie exacerbée par la publication irresponsable de nouvelles et par le contenu flagrant des médias qui exagèrent le danger. Cependant, il est intéressant de constater que les efforts des chercheurs pour lier la peur du crime au contenu des médias n'ont aucunement porté fruit, notamment parce que la population n'est pas aussi aveugle que cette hypothèse le laisse entendre. Une personne ne tire pas la crainte de vivre dans son quartier des reportages d'événements qui se sont généralement déroulés dans des endroits éloignés, mais plutôt des discussions avec des amis, des récits de ses voisins et de ses propres observations, des allées et venues des voitures de police et du comportement des jeunes de son entourage. Les crimes dits locaux accroissent la peur non seulement chez les victimes mais également chez leurs amis, leurs parents et leurs compagnons de travail." (16)

INFLUENCE DE L'INSÉCURITÉ CHEZ LES FEMMES ET LES ENFANTS (1)

"La cause la plus importante de la féminisation grandissante de la pauvreté, c'est peut-être bien l'insécurité des femmes et des enfants." (page 3, Benson, Christina, "Women and Poverty : The Provision of Safety as a Significant Variable in the Causal Factors of Poverty and Women and their Children", dossier présenté au Conseil de la santé, lors des audiences spéciales sur la pauvreté, Toronto, Ontario, avril 1989).

NOUS SOMMES EN DEUIL DE TOUTES LES
POSSIBILITÉS DES FEMMES, LA PEUR LES
AYANT CONTRAINTES À DES MOITIÉS DE
VIE.

La question de l'insécurité des femmes préoccupe les femmes québécoises depuis de nombreuses années. Les administrations municipales de par leur présence au coeur de la vie des citoyennes sont les premières à être interpellées pour diminuer la peur, accroître la sécurité et assurer une meilleure qualité de vie pour tous les citoyens(nes).

L'insécurité des femmes a de l'influence (1)

- sur leur mode de vie, en général;
- sur les choix quotidiens : sortir? Avec qui? Où? Comment?
- sur le choix des loisirs : les lieux? Le type de loisir, le transport pour l'aller et le retour?
- sur le choix de lieu de résidence : les centres-villes, les lieux isolés, les H.L.M.;
- sur le choix de carrière, des études, des lieux où l'on poursuit ces études;
- sur l'appartenance à des associations et la présence aux réunions mensuelles;
- sur les services à consulter;
- sur la méfiance de l'entourage qu'elles ne connaissent pas et à qui elles ne font pas confiance;
- sur le choix de moyens de transport, non seulement les transports en commun, mais également leur voiture personnelle (surtout la nuit), leur bicyclette, le taxi ou encore lorsqu'elles se déplacent à pied;
- sur leur sentiment d'inégalité;

- sur le fait qu'elles ont le sentiment d'être un groupe à risque, qu'elles sont vulnérables à toutes les formes de violence et que les décisions prises par diverses administrations ne tiennent pas compte des expériences vécues par les femmes;
- sur leurs activités en tant que groupe; certaines femmes constatent que l'insécurité et la peur sont depuis si longtemps présentes dans la vie des femmes, qu'elles se donnent des moyens pour "vivre avec". D'autres éprouvent le besoin de lutter, de changer la situation, de s'appropriier l'espace, mais ont de la difficulté à se mobiliser à cause de l'incompréhension des décideurs et des administrateurs. (1)

LES PERCEPTIONS ET LES ATTENTES DE LA POPULATION.

Les sondages, dont le groupe "Pour un Québec plus sécuritaire" a pris connaissance, les mémoires et les consultations indiquent clairement que le sentiment d'insécurité est élevé dans la population et qu'il va en augmentant pour deux raisons : - le traitement des médias et la diffusion de statistiques sans analyse suffisante. (5)

La population identifie comme causes les plus fréquentes de l'insécurité: -

- la détérioration du tissu social;
- le chômage et la pauvreté;
- l'éclatement de la famille;
- l'isolement social et la perte de l'esprit communautaire;
- la déresponsabilisation collective;
- la violence dans les médias;
- la consommation d'alcool et de drogues;
- l'absence de célérité du système judiciaire et de certitude de la peine.

LES FACTEURS ASSOCIÉS A LA CRIMINALITÉ.

Parmi plusieurs facteurs associés à la criminalité, on souligne trois éléments importants :

- 1 - l'aménagement des espaces publics et des édifices, souvent non-sécuritaires.
- 2 - La présence de la télévision. Contrairement à Vince Sacco, le rapport "Pour un Québec plus sécuritaire" soupçonne fortement que l'étalement de la violence, à la télévision surtout, entraîne une désensibilisation des personnes et favorise la perception que la violence est une réponse adéquate, efficace et acceptable devant les difficultés de la vie.
- 3 - L'affaiblissement des liens communautaires et certaines de nos valeurs sociales dominantes nuisent à notre capacité de réaction aux problèmes de criminalité et les aggravent. (5)

CONCLUSION

Prendre connaissance de l'insécurité des femmes, mettre à leur disposition des services centrés sur les victimes, opérer les changements nécessaires à l'intérieur de nos cités et villes, nécessite une profonde transformation de notre mode d'organisation actuel. Il faut "oser" le changement et se rappeler que tout changement en faveur des femmes et des enfants assure aussi le mieux-être de tous les citoyens. Une considération pour la qualité de vie des femmes se situe dans un réel respect des droits de la personne.

Lors du congrès "Crime, victime et communauté", tenu en 1982, Marc-André Bédard, Ministre de la Justice, s'adressant aux participants, déclarait que : bien des problèmes que connaissent des sociétés contemporaines trouvent leur correctif à partir d'une volonté concertée de les régler qui soutient une démarche orchestrée et partagée par tous ceux et celles qui peuvent et veulent agir à divers degrés et à diverses phases. Cette solidarité, cette cohésion, elle se bâtit à partir également d'une sensibilisation que doivent partager tous les intervenants actifs, d'abord entre eux, puis auprès de l'ensemble de la population. (6)

LES COÛTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DE LA CRIMINALITÉ.

Que la criminalité soit relativement stable, en hausse ou en légère baisse, il demeure qu'à son niveau actuel, elle nous coûte très cher socialement et économiquement. Les coûts sociaux se chiffrent difficilement. Ils touchent la victime elle-même qui peut avoir subi des blessures physiques ou psychologiques et qui pourra vivre la peur très concrète d'une nouvelle victimisation. Ils affectent aussi la société dans son ensemble suscitant un climat d'insécurité grandissante, une méfiance accrue des citoyens les uns envers les autres et une agressivité punitive dans la collectivité. Dans tous les cas, on assiste à une dégradation de la qualité de vie, tant personnelle que collective et dans certains quartiers des grandes villes davantage touchés, on observe les changements suivants :

- les gens évitent de sortir de chez-eux et s'y barricadent;
- la méfiance et l'isolement s'installent;
- les infrastructures et les services se détériorent;
- la population active déménage ailleurs;
- le développement économique, touristique et culturel stagne ou régresse.

Si les coûts économiques sont difficiles à évaluer, les coûts relatifs à la réaction de défense face à la criminalité peuvent être évalués à près de trois milliards et demi par année, au Québec, et si nous avons des données précises, il faudrait multiplier ces montants par cinq ou plus selon certaines évaluations. (5)

La violence faite aux femmes coûte cher. Ses coûts humains sont incalculables, mais elle a aussi des coûts financiers. Ces coûts humains et financiers démontrent qu'il est important de s'attaquer au problème de manière urgente et systématique.

Les blessures corporelles infligées lors d'agressions entraînent des absences prolongées du travail et par conséquent des pertes de salaire; "dans tous les types de crime touchant une victime, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de subir des blessures corporelles." (Johnson, Holly : "Les femmes et la criminalité au Canada", Solliciteur général du Canada, Rapport aux clients de la direction générale des programmes, numéro 1986-28, Ottawa, Canada, 1986). "Plus de la moitié des femmes, ayant été victimes d'actes criminels et ayant subi des blessures à cette occasion, ont perdu des heures d'activité à cause de ces blessures, une femme sur trois ayant perdu trois semaines ou plus." (Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain, page 6, Bulletin no 4 : Femmes victimes d'actes criminels, Solliciteur général du Canada, Ottawa, Ontario, 1985).

UNE SOCIÉTÉ À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS

Le CAVAC n'est pas la seule organisation à rechercher des solutions pour assurer la sécurité des femmes. Les femmes et les hommes nous ont présenté leur vision de Jonquière, mais avant de formuler nos propres recommandations, revenons à trois rapports publiés récemment.

Le rapport : "Pour un Québec plus sécuritaire", en analysant les solutions proposées par les citoyens(nes), reconnaît que la prévention constitue une solution prioritaire que les gouvernements doivent s'empresse d'adopter.

Le comité dégage un fil conducteur pouvant amener des changements :

- à la base, des citoyennes et des citoyens soucieux de recréer la communauté dans leur famille, leur école, leur quartier;
- un tissu social renforcé par l'action bénévole;
- des quartiers et des villes qui stimulent l'action communautaire, qui mettent l'ensemble de leurs pouvoirs et ressources au service de la qualité de vie et de la sécurité publique;
- des services de police en rapport étroit avec la communauté et travaillant avec elle à la solution des problèmes;
- un Ministère de la Sécurité Publique exerçant un véritable leadership grâce à la recherche et à l'évaluation et proposant les objectifs, les priorités et les méthodes les mieux adaptées;
- un gouvernement supportant les initiatives locales grâce à ses capacités de coordination et de financement.

Le chemin parcouru au Québec est très encourageant. De spécialité policière, la prévention de la criminalité est en voie de devenir une responsabilité de la communauté. (5)

Mais des faiblesses majeures devront être combattues : - les initiatives actuelles sont éparpillées et mal connues, leur caractère complémentaire est mal exploité, les mécanismes de concertation et de coordination sont déficients ou absents, les programmes retenus sont peu fondés sur les résultats de la recherche et des évaluations, la préoccupation de bien évaluer les résultats des expériences tentées est souvent absente. En conséquence, les initiatives sont souvent marquées par la fragilité, l'amateurisme et des résultats décevants. En un mot, nous ne nous sommes pas encore donné les moyens qu'exigeraient nos discours. (5)

Au niveau canadien, Linda McLeod a découvert de nombreux exemples d'activités communautaires, elle démontre que bon nombre d'étapes importantes peuvent être franchies avec peu ou pas d'argent, ou encore dans les limites des budgets municipaux. Il serait impossible de dresser la liste de toutes ces activités, je veux seulement en souligner quelques-unes :

- le recrutement d'une agente de prévention pour travailler avec les enseignants et les élèves;
- des patrouilleurs pour les sentiers et les parcs des villes;
- des conférences au niveau provincial pour l'établissement de protocoles interdisciplinaires;
- des ateliers sur l'accroissement de la sécurité dans les collectivités;
- des programmes de protection du voisinage;
- des systèmes d'alerte pour les aînés(es) et les handicapés(es), afin de signaler un danger et d'appeler les voisins grâce à des ampoules bleues clignotantes;
- le programme "Femmes et Ville de Montréal" qui a mis sur pied toute une série d'activités;
- des mesures de sécurité sur les campus;

- les activités de METRAC à Toronto, qui ont développé de nombreuses politiques en matière de sécurité;
- des groupes de travail un peu partout dans diverses villes canadiennes.

Au niveau québécois, le programme : "Aux portes des cités sûres", faisant suite à la conférence : "J'accuse la peur" de mars 1992, pose spécifiquement la question de la sécurité des femmes dans les espaces urbains.

Des représentantes des Centres de Femmes du Québec, du Regroupement Québécois, des Calacs, la coordonnatrice de la conférence et la responsable des communications de l'événement : "J'accuse la peur", s'unissent pour former le Développement Québécois de la Sécurité des femmes en milieu urbain.

Les buts visés sont :

- initier une coopération entre groupe de féministes et responsables municipaux, celle-ci étant vue comme une condition nécessaire à la sécurité des femmes dans les espaces publics.
- transmettre des outils et des stratégies d'action à court et à long terme, afin de munir les 12 localités choisies d'organisations axées sur la prévention et la recherche de solutions aux problèmes relatifs à la sécurité des femmes dans les espaces publics.

Dans le rapport "Aux portes des cités sûres", Bilan de l'an 1, de nombreuses activités décrites font état des stratégies employées, des actions locales et des retombées qui en découlent:

- marches dans les rues;
- groupe de réflexion et d'action composé d'hommes intéressés à la question;

- présentation de la pièce : "La peur est en ville", du théâtre Parminou;
- mise sur pied de comités permanents;
- engagement des conseils municipaux;
- chauffeurs de taxi qui ont reçus une formation pour devenir des aides potentiels;
- protocole avec la société d'urbanisme;
- création de commission "Femmes et Ville", à Québec;
- promotion de la sécurité des femmes dans les espaces publics.

À Jonquière, depuis quelques années, des policiers oeuvrent en prévention, leurs actions, leur présence sont de plus en plus significatives. Les policiers sont présents sur les tables de concertation, dans certains projets spécifiques comme le Projet Caravane, le projet Rendez-vous et le projet Pied-bus concernant le transport scolaire et la sécurité à bicyclette. Le Comité de Prévention du crime a été présent pour l'organisation de semaines de prévention. Il faut maintenant développer d'autres moyens d'intervention ou, autrement dit, développer une conscience plus percutante de la sécurité et travailler conjointement avec les autres organismes du milieu.

Rappelons également que La Fédération canadienne des municipalités a créé un Programme de sécurité urbaine et de prévention de la criminalité, et a recommandé que "la prévention des viols et des agressions sexuelles contre les femmes et les enfants devienne partie intégrante des politiques et des programmes des municipalités" et "que soit mise sur pied une stratégie globale contre la violence et la peur, avec une sensibilisation particulière aux points de vue des femmes et des enfants." (Le comité Safe City, "The Safe City : The Second Stage of the Safe City Committee", Toronto, Ontario, octobre 1991

LE SYSTÈME POLICIER, LA POLICE COMMUNAUTAIRE

Il n'est pas facile de parler de police communautaire. Nous pensons qu'il y a autant de définition de ce terme qu'il y a de corps de police au Québec.

Pour nous, un service de police communautaire, ce n'est pas seulement un seul policier qui se promène dans les écoles ou qui rencontre des groupes de citoyens(nes), c'est plutôt l'ensemble du corps de police qui change sa façon de penser, d'agir, d'intervenir. C'est profond comme changement, ça implique un remaniement du service de police, ça signifie une formation continue mais les résultats peuvent être drôlement emballants.

Le rapport Horner analyse longuement les activités des services de police. Nous reprenons leur présentation :

"À quelques exceptions près, les forces policières considèrent que leur mandat est d'appliquer la loi et, ce faisant, elles tiennent la collectivité à distance. Règle générale, les policiers ne sont visibles dans la communauté qu'après la perpétration d'un acte criminel. Si on reconnaît l'importance et la nécessité d'une activité policière réactive, il faut souligner l'importance d'établir un équilibre entre la prévention et l'outil plus traditionnel qu'est la répression."

"Les agents de police avaient, avant l'arrivée des voitures de patrouille, des contacts directs avec la population qu'ils desservaient. Ils connaissaient la collectivité, ses habitants, les marchands, les jeunes et les délinquants en puissance, la police au Canada était donc PROACTIVE."

"Des citoyens croient en la nécessité d'adopter des services policiers axés davantage sur la prévention et l'action sociale de façon à accroître la présence policière dans le public, à tisser des liens avec les organismes communautaires et à élaborer des mesures de prévention à l'échelon local."

"La police communautaire devrait donc mettre l'accent sur un partenariat permanent entre la police et la communauté."

André Normandeau, spécialiste de la police socio-préventive reconnaît cinq éléments pratiques de prévention propres au modèle de police socio-préventive :

- 1° le premier élément pratique est, que, l'ensemble des programmes de prévention communautaire du crime sont érigés par la police et les organismes communautaires;
- 2° pour établir et conserver une relation de coopération avec la collectivité, la police doit être accessible. Le deuxième élément pratique est donc la présence policière accrue grâce aux mini-postes ou aux postes de police de quartier;
- 3° la police doit être non seulement accessible, mais aussi visible. Le troisième élément pratique est donc le fait de rétablir les patrouilles à pied. Les postes de police de quartier et les patrouilles à pied favorisent un contact direct entre les policiers et le public, dans un contexte dénué de tout élément de confrontation et resserrent les liens tissés dans le but de résoudre les problèmes;
- 4° le quatrième élément est la mise sur pied de comités consultatifs de citoyens(nes) créés au niveau d'un district ou d'une ville. Ces comités serviront de tribune au public, lui permettant de s'entretenir directement avec les cadres et les agents au sujet de la collectivité et des difficultés qu'elle vit;
- 5° le cinquième élément pratique est la participation active des élus politiques locaux au sein de conseils ou de commissions de police. M. Normandeau établit une distinction entre l'ingérence politique et une implication politique légitime dans les questions policières.

Au CAVAC, nous avons une vision de la police communautaire qui se rapproche du document "Police et Société, au Canada", (Arlène Gaudreault), et de "Police de Défi 2000", (Solliciteur Général du Canada).

Notre vision et nos recommandations concernant la police communautaire découlent des paroles des femmes de Jonquière, de notre propre expérience et de l'un ou l'autre de ces documents.

Notre vision de la police communautaire est une police pro-victime attentive aux besoins particuliers de toutes les victimes et de leurs proches, se rappelant qu'elle est très souvent le premier contact de la victime et qu'à ce titre, elle a des obligations de support, de respect, de discrétion, de références. Une victime qui n'est pas référée immédiatement à un service d'entraide éprouve souvent de nombreuses difficultés à reprendre son équilibre. Parce qu'ils croient que certaines victimes n'éprouvent pas de besoin immédiat, des policiers ne feront pas de références et ne donneront aucune information; cela se présente souvent pour les victimes de cambriolage, par exemple.

Notre vision de la police communautaire est une police où le nombre de policières va en croissant et où l'accessibilité à des postes supérieurs, pour elles, est rendu possible.

Notre vision comporte des policiers qui reçoivent des formations continues et qui tendent à l'"excellence" comme on le fait dans les organisations privées.

Notre vision est celle d'une police qui prévoit les changements démographiques : vieillissement de la population, structure familiale en évolution et qui prévoit des mesures visant à donner une réponse adéquate à ces changements.

Notre vision est une police près des jeunes et qui est compréhensive face à leurs difficultés.

Notre vision est une police collaboratrice, présente dans les groupes de citoyens(nes).

Notre vision est une police moins contrôlante, moins "police" dans le sens péjoratif du mot, mais davantage dans le sens coopératif, à l'écoute des femmes, sans sexisme et sans préjugés selon la classe, la race, l'orientation sexuelle ou les différences.

RECOMMANDATIONS

Maintenant que nous avons exposé une partie de notre vision sur la police communautaire, nous allons revenir à quelques recommandations suggérées par les femmes :

- 1 - qu'on regarde la possibilité d'utiliser des alarmes spéciales pour les victimes, selon le système de Laval et de Montréal pour les cas de violence faite aux femmes où la vie de celles-ci est particulièrement en danger;
- 2 - des femmes ont parlé de policier-urgence. Qu'on étudie la possibilité de pouvoir recourir à un policier spécialement formé dans toute situation d'insécurité. Dans l'immédiat, que la personne responsable du poste, soit attentive aux besoins des femmes et puisse donner des réponses sécurisantes après une intervention rapide des agents;
- 3 - que des patrouilleurs ou des agents de sécurité soient présents dans les stationnements pour exercer une surveillance adéquate de ces lieux;
- 4 - que les policiers soient tous habilités à référer les victimes aux différents centres d'aide, qu'ils possèdent une liste de toutes les ressources pour la remettre aux victimes;
- 5 - que les policiers soient, en tout temps, soucieux de la qualité de leurs interventions; ils sont souvent le premier et le seul contact d'une victime avec une ressource. Une aide, fut-elle très brève, peut être très significative pour les victimes, elle peut prévenir des traumatismes ultérieurs; (14)
- 6 - qu'on s'assure que les policiers n'ont pas de préjugés sur les organismes d'aide, parfois ils jugent que les réponses des autres organismes ne sont pas adéquates. Il vaudrait mieux, dans ce cas, clarifier la question avec les intervenants plutôt que de se retirer et de ne pas informer les victimes. Une autre attitude non-aidante peut ressembler à ceci : "Appelez à ce numéro mais, moi" . Il ne faut pas non plus se contenter de balancer un ou des numéros de téléphone, il faut s'investir pour donner une réponse personnalisée; (14)

- 7 - qu'on détruise à tout jamais le mythe des bonnes et des moins bonnes victimes, des vraies victimes et celles qui vont se "rétablir" toutes seules. Arlène Gaudreault dans "Police et Société" rappelle que certains stéréotypes ont un impact sur le contact que les policiers ont avec les victimes et sur les actions qu'ils vont éventuellement entreprendre dans un dossier. L'image de la bonne et de la mauvaise victime est persistante au sein des corps policiers : celle qui a des problèmes psychiatriques ou des comportements agressifs, la femme qui subit la violence psychologique mais ne porte pas de marques, celle qui risque de retirer sa plainte ou sera peu collaboratrice, les victimes de crime contre la propriété. Trop souvent, ces victimes ne recevront aucune attention parce qu'on sous-évalue leurs besoins réels et les difficultés auxquelles elles sont confrontées. Référencer les victimes suppose que les policiers sont très sensibles aux signes de détresse des victimes et capables de les reconnaître. Il faut aussi garder à l'esprit que les conséquences peuvent se manifester quelques jours ou même des semaines après l'événement. (14)
- 8 - les policiers doivent respecter le droit des victimes à l'information. Remettre un dépliant n'est pas suffisant. Le policier doit fournir tous les renseignements pertinents : des accusations ont-elles été portées? Quel est l'évolution du dossier? Qu'elle a été la position du procureur de la Couronne, a-t-il accepté la plainte? Le dossier est-il fermé et pourquoi?
- 9 - Les policiers devraient être particulièrement attentifs aux besoins des personnes âgées qui ne peuvent se déplacer et pour qui le téléphone constitue le seul moyen de contact avec le policier. L'accès à l'information est un droit fondamental pour elles aussi.
- 10- Les policiers devraient respecter le droit à la protection. Les victimes de violence et d'agression devraient être informées que l'accusé a été remis en liberté lors de la comparution, elles devraient pouvoir compter sur une intervention rapide lorsqu'il y a des manquements à certaines conditions de remise en liberté, ex. : les interdictions de communiquer. (14)

- 11- Les victimes devraient être informées au sujet du système de libérations conditionnelles, elles devraient pouvoir donner leur avis si la libération comporte des risques pour elles, et en général, être mises au courant des conditions de libération de leur agresseur.
- 12- On devrait accentuer la participation. Les policiers sont présents sur certaines tables de concertation, sur le comité consultatif du CAVAC, certains crimes de violence et d'agression ont particulièrement retenu leur attention, mais cela n'est pas encore suffisant pour penser qu'il existe un véritable esprit de concertation.

FORMATION CONTINUE

Nous avons parlé au début de notre exposé de la formation continue, nous espérons que ce principe est acquis au sein de notre corps de police. Le CAVAC a reçu trois stagiaires en techniques policières l'automne dernier et nous avons apprécié cette expérience, nous espérons que les nouveaux policiers posséderont un diplôme collégial ou universitaire; on devrait inscrire cette condition dans les critères d'embauche et favoriser la formation des policiers en relation d'aide.

CONCLUSION

C'est volontairement que nous ne poursuivons pas dans des réflexions plus spécifiques. Il ne nous appartient pas d'évaluer le service policier en dehors des considérations émises par les femmes et les hommes qui ont répondu aux questionnaires. Le CAVAC et les policiers de Jonquière ont, depuis longtemps, établi des relations de collaboration. Il est évident que nous connaissons davantage les policiers qui oeuvrent en prévention et les enquêteurs que nous avons l'occasion de rencontrer au Palais de Justice. Nous regrettons qu'un manque de disponibilité des uns et des autres nous empêche de tisser des liens plus étroits avec l'État major et les policiers patrouilleurs, par exemple. C'est une situation à laquelle il faudra remédier, les intervenantes du CAVAC devraient se rendre plus souvent au poste de police pour rencontrer l'ensemble des policiers.

Le document : "Police-Défi de l'an 2000" constate que si le temps est venu d'agir, les obstacles au changement sont encore nombreux. Sauf exception, par le passé, les services de police n'ont pas précisé leur rôle social, n'ont pas développé une vision cohérente de leur mission et n'ont pas planifié leur avenir. Les directions de services administraient le statu quo. Elles doivent maintenant devenir les architectes du changement social.

Certains services de police ont développé des planifications stratégiques qui leur permettent d'ouvrir la voie au changement de façon positive et d'être ainsi à l'avant-garde des réformes.

Il est probable que le vrai défi de la police, au cours des dix prochaines années relève de sa capacité d'innover dans une perspective d'ensemble. Une telle approche est la clé du succès et de l'avenir de la police au Canada pour la fin des années 90 et l'an 2000. (15)

UNE ANNONCE DE SOLUTION EN ONTARIO :

L'Ontario investit 67 millions dans la "POLICE COMMUNAUTAIRE"

Presse Canadienne, février 1995
Toronto

L'Ontario prendra le virage de la "police communautaire".

Le gouvernement ontarien a en effet annoncé hier à Queen's Park un programme de 67 millions sur cinq ans pour que les municipalités et les corps policiers de la province accroissent leurs services de police communautaire.

Concrètement, le programme fera en sorte que l'on verra "plus de policiers dans les rues et moins dans les bureaux", a expliqué le Solliciteur général David Christopherson, qui promet que l'Ontario deviendra un leader nord-américain dans ce domaine.

"La philosophie de la police communautaire implique que dans l'avenir, les solutions au crime seront locales et résulteront d'un partenariat entre la police, la municipalité et les organismes communautaires", a poursuivi M. Christopherson.

Intitulé "PARTENAIRES POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE", le programme comprend plusieurs mesures :

- 30 millions \$ pour un programme à frais partagés entre la province, les villes et les corps policiers, destiné à accroître les heures de services policiers sur le terrain consacrées à la prévention et la réduction du crime.

On parle d'augmenter les patrouilles à pied ou à bicyclette et, d'autre part, de développer des programmes de lutte contre certains crimes comme les vols, les agressions sexuelles, les crimes motivés par la haine ou les préjugés et les crimes commis avec des armes à feu.

- 9 millions \$ en subventions pour les groupes communautaires qui voudront travailler de concert avec la police et la municipalité.

- 8 millions \$ à la Police provinciale de l'Ontario pour l'embauche de 40 nouveaux policiers "de première ligne", affectés aux services de police communautaire, de prévention du crime et à des services spécialisés;

- 5 millions \$ pour améliorer la formation des recrues au Collège de police de l'Ontario. La formation sera aussi offerte aux directeurs de services policiers et aux agents de première ligne.

"La mise en place de services de police communautaire exige non seulement un engagement envers une idée, mais aussi des initiatives de restructuration, de recyclage et, dans certains cas, de nouveaux agents", explique-t-on.

- 9 millions \$ en aide du ministère : ce dernier assurera des services de conseil, de soutien, et d'études portant sur l'investissement technologique, le réaménagement des activités et les changements administratifs nécessaires à la mise en place de police communautaire.

De plus, le gouvernement doublera le financement d'un programme de lutte contre la conduite en état d'ivresse (le programme RIDE') et il augmentera son financement pour l'embauche de nouveaux agents de probation et de surveillants de libérés conditionnels.

APPUI UNANIME

La nouvelle stratégie de police communautaire ontarienne a l'appui de l'ensemble des intervenants.

Hier, l'Association des policiers de l'Ontario, l'Association des chefs de police, la police provinciale, l'Association des commissions de police et l'Association des municipalités de l'Ontario assistaient à la conférence de presse du gouvernement et ont tous applaudi les mesures.

"Selon nous, il s'agit de la stratégie à long terme la plus efficace pour assurer la sécurité du public", a déclaré la présidente de l'Association des commissions de police, Mme Rochelle Tepperman.

Le ministre Christopherson a dû toutefois admettre que le montant de 67 millions \$ sur cinq ans pour l'ensemble de la province n'était pas très élevé.

Par exemple, dans la région de Toronto - où sont commis la majorité des crimes - la subvention à frais partagés ne totalisera que 6 millions \$, alors que la communauté évalue ses besoins à 20 millions.

LES DROITS DES FEMMES

La plupart des auteurs(es) que nous avons consultés(es) ont parlé des droits des femmes dans la cité; les femmes elles-mêmes en répondant au questionnaire ont réclamé le droit d'être, d'agir, de circuler; elles étaient appuyées par les hommes dont les réponses allaient dans le même sens. Le Guide d'animation pour des ateliers contre la violence INA MOTOI, publié par les Éditions Françoise Marois, en 1991, dressait une liste de ces droits. Nous les reproduisons en y ajoutant ceux mentionnés par les femmes de Jonquière.

- Le droit de n'être ni agressée, ni humiliée;
- le droit de ne pas aimer la violence et d'être en colère quand je subis cette violence;
- le droit de ne pas accepter cette violence;
- le droit à la communication dans le respect et la dignité;
- le droit à la réciprocité et à ma propre intimité;
- le droit de décider moi-même de ce qui me convient le mieux;
- le droit à la sécurité;
- le droit d'être considérée comme une personne, un être humain;
- le droit au soutien de la communauté et des services policiers;
- le droit à la solidarité entre femmes;
- le droit de vouloir changer notre situation;

- le droit de poursuivre en justice tout conjoint violent;
- le droit de ne pas être parfaite.

D'AUTRES DROITS TOUT AUSSI IMPORTANTS : -

- le droit de circuler dans les rues de ma ville;
- le droit de vivre sans peur;
- le droit de m'appropriier l'espace, l'environnement, les pistes cyclables, les lieux de loisir, sans crainte;
- le droit à la justice sans distinction de sexe, de race ou de classe;
- le droit à des services de qualité centrés sur les besoins des femmes.

Pour obtenir le respect de ces droits, l'action doit commencer dans les collectivités et doit impliquer toutes les professions, tous les citoyens(nes), tous les dispensateurs de services, tous les décideurs, tous les éducateurs et tous les médias. En somme, tous les résidents de la ville.
